

TARIFS 2026— Accueil des enfants

Attention !!! Un changement de calcul du tarif pour les repas entre en vigueur. Les tarifs étant calculés en fonction du quotient familial (QF) de la CAF, il est nécessaire de fournir l'avis d'imposition (pour l'ALSH) ainsi que l'attestation CAF afin d'appliquer le tarif correspondant

Forfait journalier (ou demi-journée pour les – 6 ans)

Catégorie (QF revenu fiscal de référence)	Nombre D'enfants	1ère tranche (QF < 1 500 €)		2ème tranche (QF > 1 501 €)	
		Journée	Demi Journée	Journée	Demi Journée
VITRY	1 ^{er} enfant	6,20 €	3,39 €	7,36 €	4,09 €
	À partir du 2 ^{ème} enfant	4,96 €	2,71 €	5,89 €	3,27 €
EXTÉRIEURS	1 ^{er} enfant	9,47 €	4,91 €	11,81 €	6,08 €
	À partir du 2 ^{ème} enfant	7,57 €	3,93 €	9,44 €	4,86 €

Repas facultatif (QF CAF)	VITRY		EXTERIEURS	
	1 ^{er} enfant	A partir du 2 ^{ème} enfant	1 ^{er} enfant	A partir du 2 ^{ème} enfant
QF < 2000 €	4,27 €	3,41 €	4,98 €	3,98€
QF > 2001 €	4,28 €	3,42 €	4,99 €	3,99 €

Garderie

Catégorie	1 ^{er} enfant	À partir du 2 ^{ème} enfant
QF < 1 500 €	0,50 € / ½ h	0,40 € / ½ h
QF > 1 501 €	0,55 € / ½ h	0,45 € / ½ h



**Changement des
coordonnées de
contact**

Téléphone :
07/68/72/64/95

Email :
ami.vitry@orange.fr

INSCRIPTIONS

Lors des permanences

Site Elsa Triolet
(à côté de la mairie)

Le samedi 26/09 de 9h à 12h
Le mercredi 30/09 de 9h à 12h
Le jeudi 8/10 de 15h à 18h

Planning – Accueil, Garderie et Repas

☐ - 6 ans

☐ + 6 ans

Horaires / Activités	Lundi 19/10	Mardi 20/10	Mercredi 21/10	Jeudi 22/10	Vendredi 23/10	Lundi 26/10	Mardi 27/10	Mercredi 28/10	Jeudi 29/10	Vendredi 30/10
Garderie matin (7h30 – 8h)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Accueil matin	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Repas	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Accueil après-midi	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Garderie soir (17h30 – 18h)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Garderie soir (18h – 18h30)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐



Vitry
en Artois

Mairie de
Vitry-en-Artois



Association Maires de la Région de Vitry-en-Artois

Accueil de loisirs pour enfants de 3 à 14 ans

Vacances d'Automne : du 19 au 30 Octobre 2026



Inscriptions : Au site Elsa Triolet, à côté de la mairie

Le samedi 26/09 de 9h à 12h

Le mercredi 30/09 de 9h à 12h et le jeudi 08/10 de 15h à 18h

Clôture des inscriptions : 08 Octobre 2026 à 18h



Changement des coordonnées de contact

Téléphone : 07/68/72/64/95

Email : ami.vitry@orange.fr



Association agréée S.D.J.E.S
Et Reconnue d'Intérêt Général



VACANCES D'AUTOMNE

Les Cristaux Magiques de Brocéliande

LUNDI 19

A la recherche du Cristal de la Forêt

Déco de salle

MARDI 20

Redonne vie à La Rivière des Fées

Activité créative

MERCREDI 21

Le secret de la Lumière Enchantée

Sortie

JEUDI 22

La Danse du Vent Magique

Grand jeu

VENDREDI 23

La Quête des 4 Cristaux de Brocéliande

Fête / Goûter

Le réveil du protecteur de la forêt

LUNDI 26

L'Eveil du Dragon

Déco de salle

MARDI 27

La Flamme Eternelle

Grand jeu

MERCREDI 28

La forêt des Créatures Fantastiques

Sortie

JEUDI 29

Le Trésor du Grand Protecteur

Activité créative

VENDREDI 30

Le Couronnement du Gardien de Brocéliande

Fête / Goûter

Des vacances d'automne magiques, créatives et pleines d'aventures !

VACANCES D'AUTOMNE		Informations d'inscription																		
Mr / Mme : _____ Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____ Téléphone : _____ Mail : _____		Nombre d'enfants inscrits : _____ Total à payer : _____ Mode de règlement : _____																		
Inscription de mon (mes) enfant(s) :																				
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Nom</th> <th style="width: 33%;">Prénom</th> <th style="width: 33%;">Date de naissance</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>			Nom	Prénom	Date de naissance															
Nom	Prénom	Date de naissance																		
Engagement des familles En signant ce bulletin, les parents s'engagent à respecter l'inscription de leur enfant pour la période prévue. - En cas d'absence, la facture ne sera ajustée qu'à partir de 3 jours d'absence consécutifs, et uniquement sur présentation d'un certificat médical. - Sans justificatif, la totalité du séjour restera due.																				
Modalités de règlement <u>Possibilités de paiement :</u> - Chèques (libellés obligatoirement à l'ordre de l'A.M.I) - Espèces - A.T.L / C.A.F (minimum 4 jours de présence) - A.N.C.V / C.E.S.U - M.S.A, etc. <u>Échelonnement possible :</u> Il est également possible d'effectuer le règlement en deux mensualités → Voir le plan d'échelonnement avec la Direction.																				
ATTENTION ! Pour les paiements sans échelonnement, le séjour doit être réglé intégralement avant le début de l'accueil.																				
Date : _____																				
Signature des parents : _____																				
Bulletin d'inscription à remettre pendant les permanences <i>(voir les dates et horaires au verso)</i>																				